

Règlement Hiver Solidaire

Paroisses de Rueil-Malmaison

Adresse - 10, avenue du Général de Gaulle – 92500 Rueil-Malmaison

Horaires

- Soirée : ouverture de l'accueil à 19 h, participation de tous à la préparation du dîner. Dîner : 20 h.
- Nuit : coucher à 22 h, jusqu'à 22 h 30 en cas d'activité exceptionnelle.
- Matin : lever à 6 h 45, petit déjeuner à 7 h 15, participation de tous au rangement et au nettoyage
- Départ à 8 h dernier délai. Fermeture des locaux.

Interdits majeurs

- Pas d'entrée en possession d'alcool ou de drogues.
- Pas d'entrée en état d'ébriété.
- La consommation d'alcool et de cigarettes est interdite dans les locaux d'Hiver solidaire.
- Pas d'entrée si les conditions d'hygiène ne le permettent pas. Les résidents peuvent prendre une douche dans les locaux. Chacun doit se laver les mains dès son arrivée.
- Les situations de violence physique ou verbale, de non-respect de cette charte, des lieux ou des personnes ne sont pas tolérées. Elles entraînent si nécessaire une expulsion des locaux.
- Les animaux ne sont pas acceptés.
- Les bénévoles ne sont pas autorisés à donner de l'argent aux résidents.

Règles de vie

- Nous sommes dans les locaux d'une paroisse catholique.
- Les résidents sont accueillis sans distinction de religion ou de nationalité.
- Hiver solidaire est un accueil fraternel et simple. Ce n'est pas un hôtel ni un dortoir. Les horaires d'arrivée (19 h), de dîner (20 h) et départ (8 h) doivent être respectés. Chacun fait un effort pour arriver bien à l'heure.
- Le temps de présence à table et l'absence de téléphone portable pendant le dîner doit être respecté par tous. La présence au petit déjeuner est obligatoire.
- Les téléphones sont silencieux de 22h à 7h. Les appels urgents sont tolérés, hors dortoir, jusqu'à 23 h.
- Comme dans une famille, chacun participe au bon fonctionnement et à la propreté des lieux. Tout le monde donne du sien pour faire la vaisselle, mettre le couvert, débarrasser, nettoyer la table, le sol, les sanitaires, etc.
- Une tenue correcte est exigée dans les locaux.
- Les résidents respectent les gestes barrière et précautions contre le Covid et les maladies infectieuses.
- Chacun a droit au respect de sa vie privée et s'engage à respecter l'intimité d'autrui et la confidentialité des informations sur autrui.
- Chacun garde un esprit de bienveillance et s'abstient de critiquer. Les bénévoles et les résidents se doivent un respect mutuel.
- Les affaires personnelles peuvent être laissées dans la journée dans le placard prévu à cet effet mais elles ne sont accessibles qu'aux heures d'ouverture d'Hiver Solidaire.

Règlement des conflits

- En cas de conflit entre deux ou plusieurs personnes, la voie du dialogue est à privilégier avec, si nécessaire, l'aide d'un tiers.
- En l'absence de résolution du conflit par la voie du dialogue les parties seront entendues par le responsable Hiver Solidaire (Vincent GUINAMARD) et sa décision sera irrévocable.

13 novembre 2025